COMMUNE DE NASSOGNE
Province de Luxembourg — Arrondissement de Marche-en-Famenne

OFFRE D'EMPLOI

Recrutement d'un ouvrier polyvalent (H/F/X) – orientation voirie et pavage, à temps plein et constitution d'une réserve de recrutement

Fonction	Ouvrier polyvalent – orientation voirie et pavage (H/F/X)
Employeur	Commune de Nassogne — service des travaux
Régime de travail	Temps plein
Contrat	Contrat à durée déterminée de 1 an, renouvelable une fois pour 1 an, puis possibilité de CDI selon l'évaluation prévue dans les statuts
Traitement	Échelle de traitement D1
Réserve de recrutement	Constituée pour 2 ans, renouvelable une fois pour 2 ans
Candidatures	Date limite : 26 novembre 2026

Conditions de recrutement

- Être citoyen ou non de l'Union européenne (pour les ressortissants hors UE, être en possession d'un permis de travail) ;
- avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- justifier des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- être titulaire d'un diplôme au moins équivalent à l'enseignement secondaire inférieur (échelle D1), ou d'une certification des compétences de base correspondante délivrée par le Consortium de validation des compétences, ou d'un titre de formation lié à l'emploi, certifié et délivré par un organisme officiel ;
- être titulaire du permis de conduire B et réussir l'examen de recrutement.

Description de la fonction

L'ouvrier polyvalent participe à l'entretien, à la réparation et à l'aménagement des espaces publics et infrastructures communales. Il intervient notamment sur les voiries, trottoirs, places, chemins, sentiers et accotements. Ses missions comprennent notamment :

Voirie, pavage et aménagements extérieurs

- réaliser des travaux de pavage et de dallage et poser, remplacer ou réparer des pavés, dalles et bordures ;
- effectuer des travaux de préparation, de terrassement, de nivellement et de petite maçonnerie liés à la voirie ;
- réparer et entretenir les voiries, trottoirs et autres espaces publics communaux ;

Entretien et sécurité des espaces publics

- intervenir sur les accotements, filets d'eau, avaloirs et autres éléments de voirie ;

- participer à la remise en état des chemins et sentiers ainsi qu'à la pose et à l'entretien de la signalisation routière ;
- participer à l'entretien hivernal des voiries, notamment au déneigement et au salage ;
- utiliser les outils manuels, électroportatifs et mécaniques ainsi que, selon ses compétences, les engins de chantier ;
- assurer le nettoyage et la remise en ordre des chantiers, dans le respect des règles de sécurité.

Polyvalence et soutien au service technique

- participer, selon les besoins, à l'entretien des bâtiments, infrastructures et espaces publics communaux ;
- entretenir, ranger et utiliser correctement le matériel et l'outillage mis à disposition ;
- effectuer d'autres travaux relevant des missions du service technique communal ;
- signaler au responsable toute anomalie pouvant affecter la sécurité, la salubrité ou le bon état des infrastructures.

Aptitudes et savoir-être

- avoir le sens de l'organisation, de l'ordre, de la méthode et du travail bien fait ;
- être capable de travailler en équipe tout en faisant preuve d'autonomie ;
- être polyvalent, adaptable et capable de réagir face aux imprévus et au stress ;
- faire preuve de flexibilité horaire, certaines prestations pouvant avoir lieu le week-end ou hors des horaires habituels ;

avoir le sens du service au citoyen et adopter une attitude courtoise et professionnelle ;

- respecter les horaires, les consignes, les procédures ainsi que les règles d'hygiène, de prévention et de sécurité ;
- être capable de travailler à l'extérieur dans des conditions météorologiques variées ;
- faire preuve de discrétion, de réserve, de loyauté et de respect dans l'exercice de sa fonction ;
- utiliser soigneusement le matériel et veiller à son rangement et à son entretien courant ;
- avoir une connaissance de la Commune et de ses différentes entités constitue un atout.

Compétences techniques souhaitées et atouts

- Une expérience ou des compétences en pavage, dallage, pose de bordures et caniveaux, travaux de voirie, terrassement, nivellement, petite maçonnerie, entretien des trottoirs et espaces publics, utilisation d'outils, de machines et de petits engins de chantier seront appréciées. Constituent également des atouts : le permis C, une expérience en voirie, pavage, construction ou travaux publics, des formations ou attestations liées aux engins, la connaissance des techniques de préparation des supports et le bénéfice d'une aide à l'emploi au moment de l'engagement.

Procédure de sélection

Le recrutement comprend deux étapes :

- **une épreuve théorique portant sur les connaissances professionnelles générales nécessaires à la fonction (voirie, pavage, petite maçonnerie, terrassement, utilisation du matériel et règles de sécurité) ;**
- **une épreuve pratique avec évaluation orale destinée à apprécier les aptitudes techniques, l'utilisation des outils et du matériel, l'organisation, la précision, l'autonomie, le respect de la sécurité et la capacité à expliquer les interventions et les choix techniques.**

Seuls les candidats ayant réussi l'épreuve théorique sont admis à l'épreuve pratique avec évaluation orale. Un minimum de 60 % est requis dans chaque épreuve et de 60 % au total.

Dates des épreuves : épreuve théorique le jeudi 3 décembre 2026 à 13h30 ; épreuve pratique avec évaluation orale le jeudi 10 décembre 2026 en matinée.

La commission de recrutement établit ensuite un classement des candidats.

Ce que nous vous proposons

- un contrat à durée déterminée d'un an, renouvelable une fois pour un an, avec possibilité de passage en contrat à durée indéterminée selon l'évaluation prévue par les statuts ;
- un emploi à temps plein au sein du service des travaux ;
- une rémunération selon l'échelle D1 du barème de la fonction publique locale ;
- des chèques-repas ;
- une assurance hospitalisation ;
- un régime de congés propre au secteur public ;
- une intervention dans les déplacements domicile-travail en transports en commun ou à vélo, selon les règles applicables ;
- des possibilités de formation et de développement des compétences.
- Entrée en fonction souhaitée : à partir du 1er janvier 2027.

Comment postuler ?

Les candidatures sont à adresser à Monsieur Quentin Paquet, Directeur général, Place communale, 6950 Nassogne, par courrier postal, dépôt contre accusé de réception ou courriel à l'adresse suivante :

rh@nassogne.be

Pour les candidatures envoyées par courrier postal, le cachet de la poste fait foi.

La date limite de réception des candidatures est fixée au : 26 novembre 2026

Documents à joindre

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- un extrait du casier judiciaire (article 595) daté de moins de trois mois ;
- une copie des diplômes et/ou titres requis.

Toute candidature reçue tardivement, non accompagnée des documents requis ou parvenue d'une autre manière que celle prévue ne sera pas prise en considération.